



**Conseil  
Municipal  
Du  
04/05/2009**

Réuni à la Mairie de  
Villeparois à 20  
heures 30

Sur convocation  
adressée par le Maire  
aux conseillers  
municipaux  
le **07/05/2009**

et avis affiché à la  
porte de la mairie ce  
même jour

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Président de séance  
**Le Maire,  
Michel BOURGEOIS**

Secrétaire de séance

**M Bruno MICHEL**

**DELIBERATION N°  
16**

DOSSIER  
REFERENCE

Déposée le /  
/ 2009  
à la Préfecture de la  
Haute-Saône

Affichée le : /  
/ 2009  
A la porte de la Mairie

Annexes :

**REPUBLIQUE FRANCAISE  
DÉPARTEMENT DE LA HAUTE SAÔNE**

**COMMUNE DE VILLEPAROIS**

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

\* \* \*

**L'AN DEUX MILLE NEUF, le quatorze mai, le Conseil Municipal de la Commune de Villeparois s'est réuni à 20 h, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales.**

**ETAIENT PRESENTS**: M BAGUET Thierry, M. BERSOT Alain, M. BOURGEOIS Michel, Mme JEANPIERRE Jacqueline, Mme LYAUTEY Janine, M. MICHEL Bruno, M. POUGET Jean-Pierre, M SCHULER Jérôme.

**ETAIENT EXCUSES**

**OU ABSENTS :**

Mlle WAII Mariam

Mlle HURET Stéphanie

Mme BOHN Christelle

Pouvoir donné à :

M. Bruno MICHEL

M. Michel BOURGEOIS

**SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT  
RAPPORT 2008**

\*\*\*

**Rapporteur** : Le Maire

Je vous rappelle que l'article L 2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, prévoit que le Maire présente, chaque année, au Conseil municipal, un rapport concernant le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Je vous invite à prendre connaissance du rapport 2008

Ce document informatif prévu par la loi est également un outil de gestion mettant en exergue tous les aspects techniques et financiers des ces services.

Le présent rapport sera complété en cours d'année par, le rapport annuel 2008 établi par la DDASS, le rapport 2008 du syndicat mixte des eaux du Breuchin et le rapport annuel 2008 de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul.

**Décision prise à l'unanimité**

Le Conseil municipal prend acte et approuve le rapport 2008 présenté par Monsieur le Maire sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Les membres du Conseil,

Le Maire,

Michel BOURGEOIS